

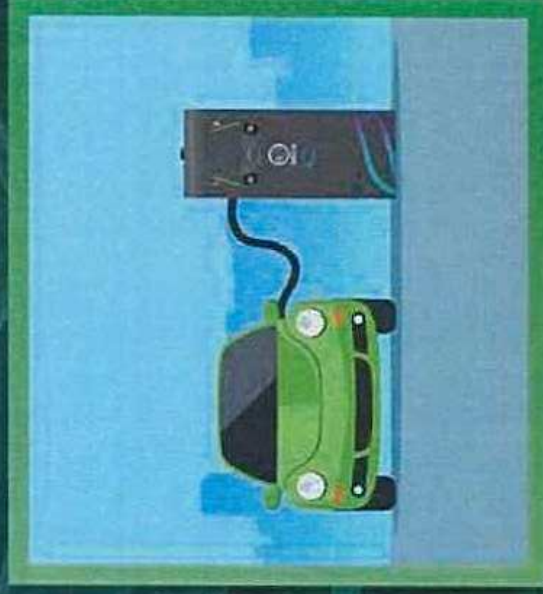
Plan de déploiement du **SDEG 16**



des bornes de **charge électrique**

Les objectifs fixés par le SDEG 16

- Développer des infrastructures exclusivement dédiées au service de recharge publique
- Un plan de mobilité électrique cohérent à l'échelle du département
- Répondre aux besoins de différents utilisateurs :
 - Habitants du département dans le cadre de leurs déplacements quotidiens (domicile-travail pour l'essentiel)
 - Touristes en séjour en Charente (sites touristiques principaux)
 - Usagers en limite d'autonomie et nécessitant un rechargement d'urgence.



Le projet de schéma prévoit :

- 72 bornes pour véhicules électriques
- 144 points de charge, soit un ratio d'un point de charge pour 2 432 habitants, supérieur au ratio minimum recommandé d'un PDC pour 3 000 habitants
- 55 communes concernées par le plan de déploiement.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à :

- 904 433,00 € HT avec :
 - 633 103,10 € du FEDER
 - 271 329,90 € des communes ou communautés de communes.

Les critères retenus d'implantation par le SDEG 16

Les emplacements des bornes du projet ont été sélectionnés au terme d'une analyse territoriale. Le croisement de l'ensemble de plusieurs déterminants a permis d'identifier :

- 1- Des zones privilégiées d'implantation correspondant au recoupement de critères
 - Organisation territoriale
 - Densité de population
 - Bonne fréquentation du réseau routier
 - Lieu de passage dans les déplacements quotidiens locaux
 - Lieux de fréquentation touristique.
- 2- Des zones précises d'implantation correspondant à des zones préexistantes identifiées comme zone d'intermodalité, zone de covoiturage, parking relais, gare SNCF, gare routière, etc.
- 3- À ces deux critères, un troisième a été ajouté, une distance maximum de 20 km entre deux bornes et ce afin d'éviter les « zones blanches ».

Nombre de bornes

